



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB 25.09.2020, **Publication répétée:** 28.09.2020, 29.09.2020

Numéro de publication: SR01-0000003970

Entité de publication

Blaise Geiger - Etude de Notaire, Chemin du Reposoir 24, 1255 Veyrier

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus P.E.L. PARTICIPATIONS Sàrl avec HARDAH Print SA

1. Publication

Organisation transférante:

P.E.L. PARTICIPATIONS Sàrl
CHE-411.833.006
c/o: Léman Cabinet Fiscal SA
Avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 60
1009 Pully

Organisation reprenante:

HARDAH Print SA
CHE-338.930.251
c/o: Loyco SA
Rue Jacques-Grosselin 8
1227 Carouge GE
Publication de la fusion dans la FOSC: 03.07.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

03.10.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Blaise Geiger - Etude de Notaire
Chemin du Reposoir 24
1255 Veyrier